

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

26-046

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juillet 2026

Date de Convocation : 23.07.2026

Date d’Affichage : 23.07.2026

Nb de conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Angélique, BERR Julia, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : GAY Didier (procuration donnée à Claude PONCET)
ARIZMENDI Lucas (procuration donnée à Guy PIETRIGA)

OBJET : Soutient aux communes sinistrées par les incendies

L’an deux mille vingt-six, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

La commune a été destinataire d’une information de l’Association des Maire de France relative aux incendies : « Face à l’ampleur des incendies qui sévissent dans plusieurs départements, notamment en Gironde et dans le Var, l’AMF lance une mobilisation générale des maires pour soutenir les communes sinistrées.

Cette opération est menée avec la Protection civile, pour assurer l’acquisition des bons matériels et leur bonne affectation logistique.

Dans l’immédiat, les actions les plus utiles sont les dons financiers, pour permettre à la Protection civile d’assumer les dépenses qu’elle engage au profit des communes et des sinistrés. Il n’est pas demandé à ce stade d’envoyer des dons en nature, car l’approvisionnement de proximité permet d’assurer les besoins.

En lien avec les maires du secteur en Gironde, le président de l’AMF s’est rendu dans le Var samedi dernier pour marquer le soutien des maires de France aux communes confrontées aux incendies. La solidarité entre maires est très forte et l’AMF œuvre pour qu’elle soit la plus utile possible à ceux qui sont confrontés à l’urgence ».

A l’unanimité, le conseil municipal conscient de la nécessaire solidarité dans ces moments tragiques décide d’accorder un don de 500 € sous forme de subvention. Les crédits sont ouverts au compte 65748.

Secrétaire de séance :
Valérie GERVAIS

Le Maire
Guy PIETRIGA

